



Réf. Farde e-Assemblées : 2403957

N° OJ : 181

Projet d'Arrêté - Conseil du 10/05/2021

Objet : Subside à l'asbl "Skinfama" : 38.500,00 EUR pour "Diversity 2021".

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;

Vu les sommes prévues à l'article 84201/33202 et l'article 76201/33202 du budget ordinaire 2021 ;

Considérant que le 21 mai est la date de la Journée internationale de la Diversité Culturelle, la Ville de Bruxelles souhaite organiser un show pré-enregistré au Cirque Royal avec dix artistes issus de la diversité culturelle bruxelloise ;

Considérant que le show sera ensuite diffusé, le 21 mai, à travers les réseaux stream (web et radio) de la Ville et sur les plateformes de la RTBF (TIPIK et/ou Tarmak et/ou La Première pour l'émission dans son entièreté ; via Auvio sous forme de capsule vidéo individuelle par artiste) ;

Considérant que cette émission de 50 à 90 minutes célébrera Bruxelles en tant que Ville cosmopolite regroupant plus de 183 nationalités ;

Considérant qu'il sera l'occasion de mettre en lumière le travail d'artistes venus d'horizons divers sur ces thématiques, le spectacle et sa diffusion constitue en soi une campagne de sensibilisation. Au total, une dizaine d'artistes se partageront la scène du Cirque Royal : du rap au gospel afro en passant par la rumba congolaise ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Un subside total de 38.500,00 EUR est octroyé à l'asbl Skinfama pour le show enregistré "Diversity 2021", réparti sur les articles 76201/33202 (20.000,00 EUR) et 84201/33202 (18.500,00 EUR) du budget ordinaire 2021.

Annexes :